



Liquidation judiciaire EI

Par **Abraham1807**, le **13/01/2025** à **23:06**

Bonjour,

En novembre 2023, j'ai été placé en liquidation judiciaire en tant qu'entrepreneur individuel. De plus, en 2018, j'avais déjà fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.

Actuellement, ma femme et moi avons une maison en cours de construction, financée par un crédit immobilier. Il nous reste encore un montant de 45 000 € à rembourser à la banque.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir quelles démarches nous pourrions entreprendre pour protéger notre maison et éviter qu'elle ne soit saisie dans le cadre de la liquidation judiciaire.

Ainsi je voudrais savoir si c'est possible de louer une de mes parcelles à une entreprise de terrassement

Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **14/01/2025** à **10:45**

Bonjour et bienvenue

Votre dossier est particulier car il y a eu un précédent. Je vous conseille de voir un avocat,